canton de Vaud
Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 04.11.08
Scanné le 05 NOV. 2008

# Au Grand Conseil du Canton de Vaud

**Interpellation : Caisse de pension de la ville de Lausanne, quelles incidences pour les finances de l'Etat de Vaud ?**

08_INT_144

Développement :

En complément à l'intervention déposée par le parti Radical en septembre dernier et en fonction de l'écroulement des marchés financiers au cours de ses dernières semaines, notre parti souhaite obtenir d'autres informations de la part du Conseil d'Etat.
Depuis le début des années 1990, la Caisse de pension CPCL de Lausanne a vu sa situation financière se dégrader suite à un taux de couverture en chute libre et un rapport très négatif entre les assurés actifs et les personnes bénéficiant des prestations de la Caisse.

Aujourd'hui la structure des assurés est la suivante :

| Chiffres | 1980 | 1992 | 2007 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'assurés actifs | 4033 | 4905 | 5'851 |
| Nombre de pensionnés | | | 302 |
| Nombre de retraités | 1858 | 2781 | 2'546 |
| Nombre de conjoints survivants | | | 918 |
| **Soit un rapport :** | **2.18** | **1.76** | **1.54** |

Ces chiffres montrent clairement un rapport problématique entre le nombre d'assurés actifs qui paient des primes auprès de la Caisse de pension CPCL et l'ensemble des bénéficiaires qui touchent des prestations. Le rapport est de 1.54 assuré actif par personne qui touche des prestations de la caisse en raison de prestations trop généreuses. Ce rapport en lui-même résume le principal problème de la caisse de pension. Une recapitalisation de la caisse, avec une augmentation du taux de couverture ne va pas assurer l'équilibre financier à long terme de la caisse. Les chiffres cités sont repris du rapport d'activité 2007. L'évolution du taux de couverture est le témoin principal de l'incapacité des gestionnaires de la caisse d'apporter des réponses à l'assainissement de la Caisse de pension CPCL. Ci-joint l'évolution des différents taux de couverture de ces dernières années selon l'OPP 2 art. 44, al.1.

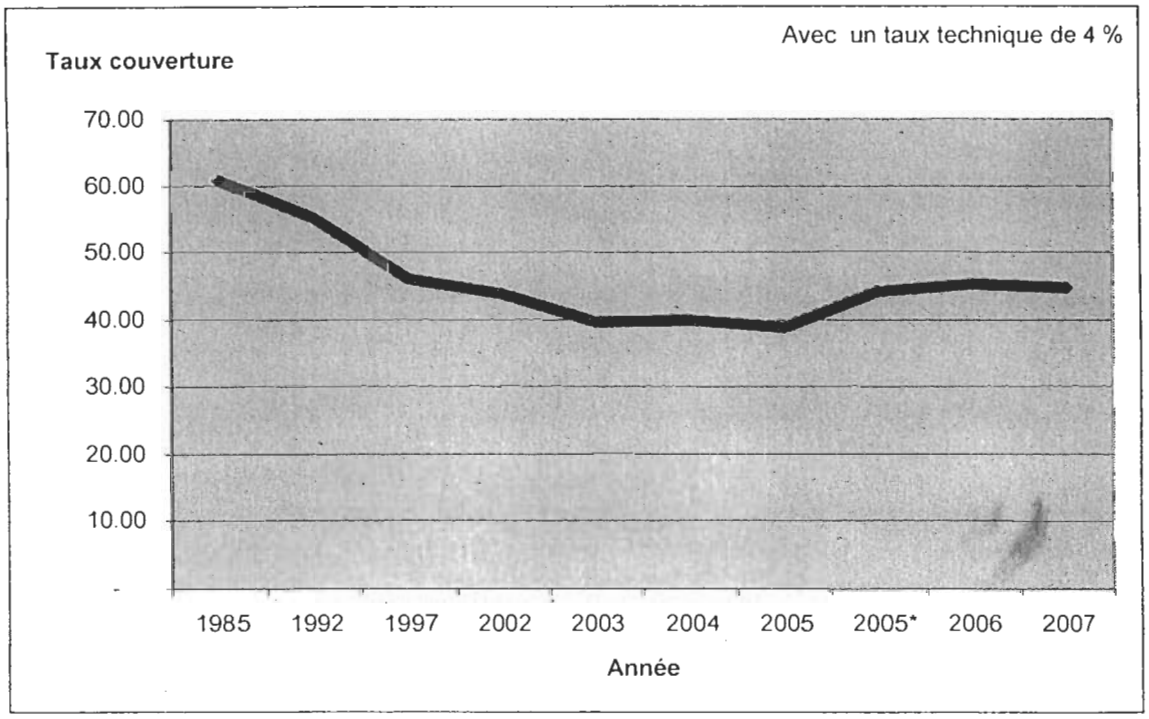

* A noter que l'évolution favorable du taux de couverture au 31 décembre 2005 est uniquement due à une réévaluation des immeubles à la valeur du marché (aucun achat ou vente n'a eu lieu durant cette réévaluation) en fonction d'une adaptation légale.

La situation financière de la Caisse de pension CPCL ne serait pas complète sans l'évocation du dernier bilan au 31 décembre 2007. Nous citons les principaux chiffres figurant au bilan précité :

| | | |
|---|---|---|
| Capitaux de prévoyance ou provisions techniques : | 2'428'170'000.- | **Avec un taux technique de 4%** |
| Actifs de la caisse : | 1'098'534'852.- | |
| Découvert de la caisse : | 1'339'642'449.- | |

En fonction de l'évolution des marchés financiers, il est important de relever au final le genre de placement, ou la composition des actifs de la Caisse de pension CPCL. A ce titre il est possible de constater un équilibre entre les engagements immobiliers et les placements sous la forme d'actions ou d'obligations.

A noter que l'évolution des marchés financiers va engendrer une diminution très importante des actifs de la Caisse de pension de la Ville de Lausanne. Aujourd'hui les Caisses de pension de diverses collectivités en Suisse ont procédé à une réduction du taux techniques afin de répondre à l'environnement actuel des caisses de pension. Aujourd'hui la Confédération entame la révision de la réglementation des caisses de pension, elle entend prendre des mesures conséquentes pour relever de manière obligatoires les taux de couverture.

**Organismes affiliés :** Association de la garderie d'enfants de la Sallaz / Centre vaudois d'aide à la jeunesse / Chemin de fer LEB / Cinémathèque suisse / Conservatoire de Lausanne et l'Ecole sociale de musique / Fondation BVA / Fondation lausannoises pour la construction de logements / Fondation Maison pour étudiants de l'UNIL et de l'EPFL / Lausanne Tourisme / Manège du Chalet-à-Gobet / Orchestre de chambre de Lausanne / Société coopérative COLOSA et Société coopérative d'habitation Lausanne / Société vaudoise pour la protection des animaux / Théâtre de Vidy-Lausanne et Théâtre municipal de Lausanne / Transports publics de la région lausannois SA et Métro Lausanne-Ouchy.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat connaît-il avec précision la situation de la Caisse de pension CPCL de la Ville de Lausanne ainsi que les risques financiers encourus par les assurés et les contribuables suite à l'écroulement des marchés financiers ?

2. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des travaux des chambres fédérales concernant la gouvernance future des caisses de pension ?

3. Notre gouvernement ne devrait-il pas à l'exemple de plusieurs collectivités diminuer le taux technique des caisses de pension publiques du canton de Vaud ?

4. L'autorité de surveillance des communes pourrait-elle demandée des mesures pour redresser la situation de la Caisse de pension de Lausanne qui va concerner près de 18% des contribuables vaudois ?

5. La responsabilité financière du canton est-elle directement ou indirectement engagée, au travers de certains organismes affiliés, dans l'assainissement de la Caisse de pension CPCL ?

6. A l'exemple de l'Etat de Vaud, d'autres collectivités publiques, en particulier les communes concernées par les organismes affiliés, devront-elles supportées des coûts financiers dans l'assainissement de la Caisse de pension CPCL ?

Lausanne, le 4 novembre 2008

Michael Buffat, Député

Ne souhaite pas développer.